



• contact@energies2050.org • www.energies2050.org •

Bulletin d'adhésion à ENERGIES 2050 Entreprises privées

**L'association ENERGIES 2050 ne peut fonctionner sans votre soutien financier
Nous avons besoin de vous pour agir !**

ENERGIES 2050 est une association à but non-lucratif qui travaille exclusivement dans l'intérêt général. En tant qu'organisation non-gouvernementale, elle rassemble des citoyens, des experts, des partenaires et des membres de plus de soixante nationalités et met en œuvre des projets concrets et des initiatives dans plus de 30 pays. ENERGIES 2050 est engagée dans la mise en œuvre de la *Grande Transition*, qu'il s'agisse de la Transition énergétique ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

Pourquoi rejoindre ENERGIES 2050 en tant qu'entreprise privée ?

En choisissant de rejoindre ENERGIES 2050, vous pourrez :

- Accompagner l'indispensable changement de nos sociétés en encourageant une économie responsable, sociale et solidaire, créatrice de richesses partagées, d'emplois, de performances économiques, environnementales et sociales.
- Soutenir la mise en place de projets concrets et duplicables sur nos thématiques d'action : *Développement Durable ; Climat ; Ressources naturelles, agriculture et environnement ; Villes, bâtiments et territoires durables ; Transition énergétique ; Economie Responsable Sociale et Solidaire ; Genre ; Mobilisation citoyenne* (<http://energies2050.org/>).
- Contribuer à l'élaboration de savoirs techniques à destination des professionnels, des institutions publiques et des citoyens.
- Construire avec nous les opportunités et actions de demain.

Accompagner ENERGIES 2050 se fait à travers une adhésion annuelle.

Vous pouvez également soutenir ou initier avec nous un programme d'activités pluriannuel, contribuer à des activités de recherche et de mise en œuvre et/ou soutenir des actions de formation.

En tant qu'entreprise vous participerez au *Collège des entreprises* et pourrez contribuer aux orientations scientifiques de l'association. Vous pourrez également contribuer à être un relais de l'association en invitant vos partenaires à nous rejoindre.

A noter que l'intégralité des travaux, publications, projets, d'ENERGIES 2050 sont disponibles gratuitement au plus grand nombre.

Rejoindre la communauté d'ENERGIES 2050, en cotisant ou en faisant un don, c'est adhérer à la démarche de l'association et à la réalisation de son objectif social et c'est contribuer à inscrire dans la durée ses actions.

Pour cotiser ou faire un don, consulter notre site <http://energies2050.org/don/>

**D'avance merci à tous ceux qui s'engageront à nos côtés et qui nous soutiendront dans
l'aventure collective d'ENERGIES 2050.**



• contact@energies2050.org • www.energies2050.org •

Bulletin d'adhésion à ENERGIES 2050
Entreprises privées

BAREME DES COTISATIONS*

| Votre chiffre d'affaire | Montant** |
|---|------------------|
| Chiffre d'affaire (CA) annuel < 1 million € | 500 € |
| 1 million < CA annuel < 2 millions € | 1000 € |
| CA annuel > 2 millions € | 2000 € |

* **Toute cotisation allant au-delà de ces montants est bien entendue la bienvenue**

****Net de taxe - l'association n'étant pas soumise à la TVA**

**Toute demande d'adhésion est soumise à l'agrément
du conseil d'administration d'ENERGIES 2050**

Vos coordonnées

Société ou organisme donateur (*obligatoire si vous êtes une personne morale ou une entreprise*) :

Civilité, Nom, Prénom du représentant légal ou désigné (*obligatoire*) :

Adresse postale (*obligatoire : voie, ville, pays*) :

Adresse email (*merci, nous privilégions ce mode d'échange pour limiter les frais administratif et l'empreinte carbone de nos correspondances*) :

Je souhaite recevoir la newsletter pour recevoir les dernières actualités d'ENERGIES 2050 :

- Oui (par email uniquement)
 Non

ENERGIES 2050 s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées personnelles à d'autres organismes.
Un reçu fiscal vous sera envoyé dès réception de votre paiement.

Si vous êtes une entreprise imposable en France, 60 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaire. Votre soutien est également reportable sur cinq ans si le plafond de 0,5 % est dépassé ou si votre entreprise n'a pas d'impôts à payer l'année où le soutien est réalisé.

Fait à :

Le :

Signature (obligatoire)